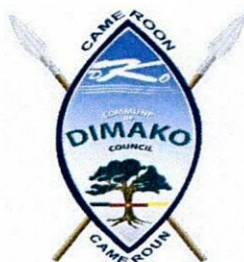


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
REGION DE L'EST
DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG
COMMUNE DE DIMAKO
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
EAST REGION
UPPER-NYONG DIVISION
DIMAKO COUNCIL
INTERNAL TENDER BOARD COMMITTEE

Pour toute tentative de corruption ou cas de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants :
673 205 725 / 699 370 748.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0000005/AONO/C-DKO/SG/CIPM DU
05 JUN 2024 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX
D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE MT/BT DANS CERTAINES LOCALITES DE LA
COMMUNE DE DIMAKO, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST (LOT 1
LOT 2 ET LOT 3)**

FINANCEMENT : BIP MINEE EXERCICE 2024

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES :

Le Maire de la Commune de DIMAKO, Maître d'ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence, pour **l'exécution des travaux d'extension du réseau électrique MT/BT dans certaines localités de la Commune de DIMAKO, Département du Haut-Nyong Région de l'Est, lot n°1, lot n°2 et lot n°3.**

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations à exécuter pour chacun des trois (03) lots sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au Dossier d'Appel d'Offres.

3. ALLOTISSEMENTS

Les travaux sont constitués en lots répartis comme suit :

| N° LOT | LOCALITES | MONTANT TTC (EN F CFA) | TYPE DES TRAVAUX |
|--------|---|---------------------------|-------------------------------------|
| 1 | STADE MUNICIPAL DE GRAND-NGOLAMBELE | 20 000 000 | Extension du réseau électrique ENEO |
| 2 | PETIT-NGOLAMBELE | 15 000 000 | Extension du réseau électrique ENEO |
| 3 | ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE DE TOUNGRELO | 15 000 000 | Extension du réseau électrique ENEO |

4. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables par lot est de :

- Lot 1 : 20 000 000 (Vingt millions) Francs CFA TTC ;**
- Lot 2 : 15 000 000 (Quinze millions) Francs CFA TTC ;**
- Lot 3 : 15 000 000 (Quinze millions) Francs CFA TTC.**

5. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droit camerounais.

6. FINANCEMENT

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public (MINEE), Exercice 2024.

7. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de DIMAKO au secrétariat particulier du Maire, dès publication du présent avis.

8. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de DIMAKO, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **soixante-quinze mille (75 000) FCFA**, payable à la Recette Municipale de DIMAKO, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront, obligatoirement, se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : boîte postale, téléphone, fax, e-mail.

9. PRESENTATION DES OFFRES

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

10. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, au secrétariat particulier de la Commune de DIMAKO, au plus tard 02-07-2024 à 09 heures précises, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00000004/AONO/C-DKO/CIPM/2024 DU 29 FEVRIER 2024 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE MT/BT DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE DIMAKO DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE DIMAKO, DEPARTEMENT DU HAUT NYONG, REGION DE L'EST : LOT N°1, LOT N°2 ET LOT N°3.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

NB : Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

11. CAUTION DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une compagnie d'assurance ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances d'un montant de **Cent soixante-dix mille (170 000) FCFA** pour chacun des trois lots.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard **trente (30) jours** après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de **trois (03) mois** et valide au jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 02-07-2024 à 10 heures précises, dans la salle des actes de la Commune de DIMAKO, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

14. DELAI DE REPONSE DES SOUMISSIONNAIRES

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt-et-un (21) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

15. DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage ou son représentant pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois calendaires par lot**.

Ce délai, hors période des pluies, comprend toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

16. EVALUATION DES OFFRES

16.1. Critères éliminatoires :

16.1.1. Offre Administrative

- a) Absence de la Caution des soumissions ;
- b) Pièce falsifiée ;
- c) Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire.

16.1.2. Offre technique

- a) Offre technique incomplète ;
- b) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- d) N'avoir pas réuni au moins 80 % des critères de qualification.

16.1.3. Offre Financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ;
- c) Absence d'un sous détail des prix.

N.B : Les copies certifiées des pièces datant de plus de trois mois seront systématiquement rejetées.

16.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **30 critères** essentiels ci-dessous :

- 16.2.1. L'attestation de visite de site et rapport de visite de site sur **02 critères**
- 16.2.2. Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **08 critères** ;
- 16.2.3. Le matériel de chantier à mobiliser sur **06 critères** ;
- 16.2.4. Les références de l'entreprise sur **06 critères**.
- 16.2.5. La méthodologie d'exécution sur **04 critères** ;
- 16.2.6. La capacité financière **01 critère** ;
- 16.2.7. Les preuves d'acceptations du DAO **03 critères**.

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de critères supérieurs ou égal à 20 % seront examinées.

17. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Maire de la Commune de DIMAKO, Maître d'ouvrage, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

18. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

19. ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES

Les additifs au Dossier d'Appel d'Offres pourront également être ajoutés par le Maître d'Ouvrage, en vue de clarifier le document d'Appel d'Offres ou d'apporter des modifications techniques autres à ces documents. Ces additifs seront transmis, le cas échéant, à tous les soumissionnaires, et feront partie des documents d'Appel d'Offres.

20. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès **des Services Techniques de l'Aménagement et du Développement Urbain (STADU) de la Commune de DIMAKO** ou à travers les contacts ci-après : tél : **677 794 379 ou 6 96 18 30 73.**

Fait à Dimako, le **05 JUN 2024**

**Le Maire de la Commune de Dimako
(Maître d'Ouvrage)**

Ampliations :

- DRMAP/HN (pour information),
- PRÉFET HAUT-NYONG (pour info),
- DDMINEPAT/HN (pour information)
- DDMINEE/HN (pour information et affichage)
- DDMINDDEVEL/HN (pour information)
- PRÉSIDENT/CIPM (pour information)
- ARMP/EST (pour archivage)
- CHRONO/ARCHIVES (pour affichage).

